

HONORAIRES TERRAIN ET HABITATION

Prix Net Vendeur	Forfait ou % du prix TTC
De 0 à 72 000 €	Forfait de 5 000 €
De 72 001 à 100 000 €	7 %
De 100 001 € à 200 000 €	5,7 %
De 200 001 € à 300 000 €	4,9 %
De 300 001 € à 400 000 €	4,5 %
De 400 001 € à 500 000 €	4,4 %
De 500 001 € à 650 000 €	4 %
De 650 001 € et plus	3,5 %

*Honoraires à la charge du client acquéreur
 La délivrance d'une note est obligatoire
 Date d'édition du barème : 01/01/2023

« L'agence Univers City Immo ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »

« Non détention de fonds »

	HT	TTC
Entre 0€ et 50 000€ (forfait)	5 000€	6 000€
De 50 001 à 150 000 €	10 %	12 %
De 150 001 € à 250 000 €	9,58 %	11,5 %
De 250 001 € à 350 000 €	9,17 %	11 %
De 350 001 € à 450 000 €	8,33 %	10 %
De 450 001 € à 600 000 €	7,5 %	9 %
De 600 001 € à 1 000 000 €	5,83 %	7 %
De 1 000 001 € à 2 000 000 €	4,17 %	5 %
Au-delà de 2 000 000 €	3,33 %	4 %

*Honoraires à la charge du client acquéreur
La délivrance d'une note est obligatoire
Date d'édition du barème : 22/11/2021

« L'agence Univers City Immo ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »

« Non détention de fonds »

Dans le cadre d'une vente en viager « nue-propriété » les honoraires d'un montant de 7,2% TTC de la valeur libre expertisée du bien seront à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre d'une vente classique, le barème ci-dessous s'appliquera :

Montant de la transaction	Forfait ou % du prix TTC Sur la valeur du bien
Jusqu'à 80 000 €	12%
De 80 001 à 150 000 €	10,5 %
De 150 001 € à 230 000 €	9,5 %
De 230 001 € à 300 000 €	8,5 %
De 300 001 € à 380 000 €	8 %
De 380 001 € à 500 000 €	7,5 %
De 500 001 € à 750 000 €	7 %
De 750 001 € à 1 00 0000€	6,5 %
Au-delà de 1000 001 €	5,5 %

*Honoraires à la charge du client acquéreur

La délivrance d'une note est obligatoire

Date d'édition du barème : 01/01/2023

« L'agence Univers City Immo ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »

« Non détention de fonds »